

Mensuel

Directeur de publication :

Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la section académique du SNES :

40, avenue Saint-Surin -
87000 LIMOGES

Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 03 094 D 073 S

Elections CAP
Mardi 6 décembre
Se faire entendre avec le



Poursuivre et amplifier l'action

La démocratie est en panne. En panne dans notre pays, en panne dans notre ministère, en panne dans nos établissements.

Nous avons été très nombreux, salariés du privé et du public, ensemble, à exiger le 4 octobre dans la grève, dans la rue, d'autres orientations en matière d'emploi, de salaire, de garanties sociales et statutaires.

Or, Villepin et son gouvernement maintiennent le cap sur la démolition du Code du Travail avec le «Contrat Nouvelle Embauche» et sur le traitement arithmétique du chômage dans ses pires formes (radiations des listes, précarité puissance deux avec l'apparition des emplois aidés, ...).

L. Parisot, et avec elle le Medef, peut être satisfaite. L'obstination de De Villepin reste résolument libérale.

Dans notre secteur, De Robien, en bon petit soldat spécialisé dans l'art du camouflage, joue la même partition : démolition du statut des enseignants de second degré, effet d'annonce avec les «45 000 emplois de vie scolaire» pour faire oublier les dizaines de milliers d'emplois supprimés dans l'Education depuis 3 ans et ceux à venir dans le cadre du budget 2006.

Alors ?

La pire des choses consisterait à les croire invincibles. Nous pouvons les faire sinon plier du moins reculer, mais à une condition : ne pas attendre et agir de nouveau, encore plus nombreux, dans l'unité la plus large.

C'est à ces perspectives que travaille le SNES avec la proposition d'une action d'ampleur nationale dans l'Education en novembre et d'ores et déjà son engagement dans la réussite de la manifestation nationale «services publics» du 19 novembre.

P. 1 : Edito

P. 2 : Les remplacements

P. 3 : CTPA du 10 octobre

P. 4 : Services publics

12 octobre : une étape

Dans le cadre de la journée nationale du refus des «remplacements De Robien», 2000 premières signatures de la pétition SNES ont été remises au Recteur (on lira ci-contre le communiqué de presse du secrétariat académique qui n'a été que très partiellement repris par les médias locaux).

Tant au plan académique que national le Recteur et le Ministre se sont essentiellement employés à «communiquer» pour dissimuler une réalité très largement partagée dans la communauté éducative, chefs d'établissements compris (à quelques exceptions près) : le décret De Robien est une nuisance introduite dans le service public d'éducation. S'il était appliqué, il n'engendrerait que tensions au sein des établissements, accroissement des inégalités entre eux, et n'apporterait que très rarement des réponses satisfaisantes aux besoins de suppléances de courte durée.

Il apparaît de plus en plus clairement que le décret De Robien a une toute autre ambition que de répondre à la question «comment remplacer les enseignants ?». Il s'agit en fait de casser les décrets de 50, d'augmenter le temps de travail des enseignants et de dessiner le principe de disponibilité de chacun du lundi 8 h au samedi 12 h, dans le cadre d'un temps de travail annualisé. Il faut en finir avec la rigidité de nos emplois du temps fixes.

L'action pour obtenir le retrait du décret et l'ouverture de réelles discussions sur le remplacement doit être poursuivie et amplifiée. Continuer à faire signer la pétition, organiser les engagements collectifs à ne pas assurer les remplacements imposés, construire et décider une nouvelle étape d'action d'ampleur nationale en novembre : voilà les engagements du SNES.

Une délégation SNES-FSU (secrétariat académique et responsables d'établissements) a remis ce jour (12 octobre) au Recteur de l'académie les 2000 premières signatures recueillies dans les collèges et les lycées des 3 départements, demandant le retrait du décret de Robien sur les remplacements de courte durée.

Ce décret permet à un chef d'établissement d'imposer à tout enseignant de remplacer au pied levé l'un de ses collègues absent (pour une durée inférieure à 15 jours), à hauteur d'environ un tiers de service supplémentaire.

Une telle réquisition est inconcevable. Le temps de travail hebdomadaire d'un professeur de second degré est de l'ordre de 39.5 heures - donnée ministérielle et publique-. Le décret de Robien ne propose rien d'autre que l'obligation de semaines de 51 à 52 heures, sur plus du tiers de l'année scolaire ! Quelle catégorie socioprofessionnelle resterait-elle sans voix face à une telle agression ?

Placer les personnels dans de telles situations les condamnerait inévitablement à des prestations de moins bonne qualité face aux élèves dont ils ont la charge à l'année. Est-ce là l'intérêt des élèves et des familles ?

Quiconque par ailleurs connaît le métier d'enseignant et l'organisation des établissements scolaires peut apprécier ce qu'il adviendrait du système de remplacement De Robien : au mieux études encadrées, garderie le plus souvent. Est-ce là encore l'intérêt des élèves et des familles ?

La désillusion et le désenchantement pourraient rapidement remplacer l'illusion qu'ont pu susciter ici ou là les propos et « l'audace » de de Robien. Sur cette question comme sur bien d'autres, un ministre du gouvernement tente de faire croire qu'il fait quelque chose pour résoudre un problème. A ceci près que les difficultés de remplacement qui ne cessent de croître dans les lycées et les collèges tiennent à la politique qu'il mène en continuité avec celles de ses prédécesseurs : Fillon et Ferry.

Depuis 3 ans, les recrutements de professeurs ont été amputés de 30% : il n'y a plus de titulaires remplaçants dans un nombre croissant de disciplines. Les crédits de remplacements sont taris et les contractuels (non-titulaires employés sur suppléances) sont licenciés et renvoyés à l'ANPE.

Dans une période de chômage massif, qui affecte de nombreux jeunes diplômés, et où le premier des ministres Villepin, ne cesse de proclamer son obsession à donner du travail à ceux qui en sont privés, une voie s'impose : recruter, abroger le décret de Robien. Ce sont ces exigences que les personnels de second degré, avec le Snés continueront de porter dans les semaines qui viennent.

**Les remplacements
« de Robien »
C'est NON!**

On s'attendait à un bilan de rentrée ; le Recteur a préféré traiter la question des emplois «aidés» et des conventions inhérentes au transfert (déléstage ?) des TOS.

Il est vrai que le ministre de l'Education avait fait le choix à cette rentrée de pousser les feux sur la question des « nouveaux emplois ». Lui emboîtant le pas, le Recteur n'hésitait pas à affirmer que « le gouvernement a engagé le service public de l'emploi et ses partenaires dans un plan d'urgence pour l'emploi » avec l'objectif de mettre en place 45 000 contrats aidés dans l'éducation nationale. Une affirmation assez surréaliste quand on songe à toutes les suppressions d'emploi intervenues ces dernières années ! Faut-il rappeler qu'à cette rentrée 73 postes d'enseignants ont été soustraits des dotations des lycées et collèges ?

Sans doute n'avons nous pas la même conception de l'emploi...

Pour nous, le service public d'éducation a besoin d'emplois pérennes. Les jeunes ont besoin d'emplois pérennes et statutaires. En lieu et place, pour faire baisser les statistiques du chômage, le gouvernement renoue avec les emplois aidés et ne sait plus qu'inventer comme emplois précaires. Pourront ainsi se côtoyer aides éducateurs, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, CES, CEC, CAE et CAV, avec des statuts différents, tantôt de droit privé, tantôt de droit public, avec des horaires différents, du mi-temps au temps complet en passant par 20 h ou 26 h hebdomadaires, mais avec tous un point commun : la précarité.

En fait, ces contrats vont combler le vide laissé par la disparition de postes de MI-SE, l'insuffisance du nombre de documentalistes, d'ouvriers de services, de maintenance informatique....

Les chiffres relatifs aux nouveaux emplois sont assez éclairants : au plan national, les 45 000 recrutements prévus vont en fait remplacer les 25 000 CES et CEC actuels ; ils ne combleront pas la perte des 30 000 adultes correspondant au solde MI- SE, aides éducateurs, assistants d'éducation .

Dans notre académie le dispositif se décline en deux parties. La première est constituée de 11 emplois d'assistants pédagogiques, à mi-temps, en « appui aux personnels enseignants par le soutien et l'accompagnement pédagogique ». Ces emplois étaient censés concerner les lycées où se concentrent des difficultés sociales

et scolaires. 5 ont été attribués au lycée Danton, 2 au lycée Favard, 2 au LP du Dorat et 2 au LP Bastié (sans concertation ni véritable explicitation des choix ainsi faits).

La deuxième partie du dispositif est constituée de 300 emplois de « vie scolaire » (dont 167 pour le second degré) et 125 emplois « fonction ouvrière et de service ».

La durée préconisée par le rectorat est d'un an pour les emplois de vie scolaire et six mois pour la fonction ouvrière et de service, en raison du transfert aux collectivités territoriales à compter du premier janvier .

Les chefs d'établissements ont été avisés du nombre maximum de contrats qu'ils peuvent proposer au vote des conseils d'administration ; ils ont été également avisés de la catégorie de contrats proposés :

-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), contrat de droit privé dont la durée de travail hebdomadaire est de 20h, pour un salaire mensuel brut de 700 euros), contrat proposé par l'ANPE à des jeunes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi

-CAV (contrat d'avenir), contrat de droit privé, dont la durée de travail hebdomadaire est de 26h, pour un salaire brut de 900 euros, proposés à des bénéficiaires de minima sociaux.

Si ces emplois semblent apporter provisoirement une forme de réponse à la couverture de multiples besoins dans les établissements, ils posent néanmoins de nombreux problèmes. Outre le fait (fondamental) qu'ils représentent pour les décideurs un alibi pour ne pas créer les postes qualifiés et pérennes indispensables, se posent deux questions redoutables :

Que vont devenir ces jeunes à l'issue de leur contrat ?

Qui peut croire qu'en un laps de temps aussi réduit on va pouvoir leur assurer une formation qualifiante ?

Par qui seront assurées alors les tâches qui leur étaient confiées ? par une nouvelle vague d'emplois aidés encore plus précaire que les précédentes ?

Il faut en finir avec cet engrenage infernal. C'est pourquoi nous avons appelé les élus en CA à se prononcer contre cette précarité galopante et à faire voter des motions en faveur d'emplois stables . N'entrons pas dans le jeu des apprentis sorciers gouvernementaux qui jouent contre l'emploi.

Après la manifestation du 5 mars à Guéret, les collectifs de défense et de développement des services publics qui ont décidé de résister à la destruction des services publics, se sont réunis à Guéret le 26 juin dernier, puis à Angoulême le 17 septembre, pour créer une fédération des collectifs.

*Cette fédération nationale, dont le porte parole est Bernard DEFAIX militant creusois du SNES, appelle les forces syndicales, associatives, politiques (cf l'appel d'Angoulême ci-contre) **à manifester le 19 novembre 2005 à Paris**, à l'occasion du congrès des maires de France qui se tient les 22, 23 et 24 novembre.*

Appel d'Angoulême

Convergences pour la défense et le développement des Services Publics

Nous créons, avec cette fédération nationale un outil de mise en réseau avec une ambition claire : débattre, analyser, concevoir et agir ensemble pour :

- Combattre toute privatisation et démantèlement.
- Reconquérir les Services Publics.
- Exiger pour eux une autre politique, sur le territoire national mais aussi en Europe, qui élargisse leur rôle et leurs missions, leur consacre une part plus importante des richesses produites et démocratise leur fonctionnement.

Nous nous rassemblons sur la conviction partagée que les Services Publics, grâce à leurs principes fondateurs, sont indispensables à toute société se réclamant de la liberté, de l'égalité, de la solidarité.

C'est pourquoi nous condamnons et refusons **toutes les politiques de mise en concurrence**, de déréglementation, de privatisation partielle ou totale, de décentralisation qui ont fragilisé le Secteur Public, réduit sa portée et favorisé son démantèlement systématique. Ces politiques sont mises en oeuvre depuis de longues années par le gouvernement français, les instances internationales et européennes. Ses symboles les plus criants sont la directive Bolkestein et l'AGCS. C'est pourquoi nous exigeons l'abrogation des lois et directives qui guident ces politiques libérales.

Nous voulons au contraire:

- Des Services Publics qui garantissent sur l'ensemble du Territoire, l'égalité, le libre accès de tou(te)s les citoyen(ne)s aux droits fondamentaux, qui font passer la satisfaction des besoins sociaux essentiels de la population avant les logiques de profit et de rentabilité financière.
- Des Services Publics démocratisés, contrôlés par la population, les Usagers, les Elus, les salariés des Services Publics et les organisations Syndicales avec des moyens d'action étendus afin qu'ils puissent exercer, à tous les niveaux, un rôle économique et social déterminant, ayant pour seul objectif le mieux-vivre de tou(te)s les citoyen(ne)s.

Nous mettons en chantier une Charte des Services Publics que nous entendons

- élaborer collectivement à partir des besoins que les récentes mobilisations populaires n'ont cessé d'exprimer avec les Collectifs,
- débattre avec toutes les forces, pour prendre en compte les aspirations à la qualité des Services, la transparence des décisions et des tarifs.

Nous proposons également à tous nos partenaires et aux citoyens engagés dans les luttes en faveur des Services Publics de construire dans les prochains mois une grande manifestation nationale porteuse de nos revendications.

Dans un premier temps, nous appelons à **participer massivement à la mobilisation du 4 octobre**, à défendre collectivement le Service Public EDF, à **manifester contre la directive Bolkestein & AGCS le 15 octobre 2005**.

Nous appelons toutes les forces syndicales, associatives, politiques, à **manifester le 19 novembre à Paris**, à l'occasion du congrès des Maires, pour rappeler notre détermination à défendre et développer les Services Publics. Parallèlement, nous exigeons du gouvernement et des pouvoirs publics locaux que soient retirées pour l'ensemble des Services Publics toutes les mesures entraînant une régression des moyens matériels et humains dont ils disposent actuellement. Nous exigeons que le gouvernement stoppe les transferts de charges qui résultent de la politique de décentralisation et frappent à tous les échelons les collectivités locales et donc les populations qu'elles administrent.

Enfin nous voulons un grand débat national sur le devenir des Services Publics.

Pour nous, les Services Publics ne peuvent évoluer positivement que dans le cadre d'une politique

- définissant une réglementation nationale et européenne,
- respectant les principes d'égalité et de solidarité,
- affirmant clairement que la satisfaction des besoins fondamentaux des populations ne relève pas d'une logique de rentabilité financière mais de la définition démocratique des moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits, avec la volonté d'une autre répartition des richesses.

Pas de développement des Services Publics sans développement de la démocratie sociale et des droits des Citoyens !